



**MINES ABCOURT INC.
RAPPORT FINANCIER ANNUELS CONSOLIDÉS
EXERCICES CLOS LE 30 JUIN 2024 ET 2023**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

États consolidés de la situation financière

États consolidés du résultat global

États consolidés des variations des capitaux propres

États consolidés des flux de trésorerie

Notes aux états financiers consolidés

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Mines Abcourt Inc.

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Mines Abcourt Inc. (ci-après « la société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 30 juin 2024 et 2023 et les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 30 juin 2024 et 2023 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Exception faite de la question décrite dans la section « Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation », nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune autre question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Informations autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Louis Berardi.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.*¹

Montréal
Le 22 octobre 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A115879

MINES ABCOURT INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU

(en dollars canadiens)

		30 juin	30 juin
		2024	2023
		\$	\$
ACTIF	Notes		
Actif courant			
Trésorerie		757 753	963 974
Débiteurs	7	348 960	1 065 924
Frais payés d'avance		353 595	99 416
Stocks	8	1 212 493	462 312
Crédit d'impôt relatif aux ressources et d'impôt minier à recevoir		<u>466 592</u>	<u>251 439</u>
Total de l'actif courant		3 139 393	2 843 065
Actif non courant			
Dépôt		211 683	-
Dépôts pour la restauration	13	2 024 708	5 892 494
Immobilisations corporelles	9	<u>8 688 199</u>	<u>8 665 324</u>
Total de l'actif non courant		<u>10 924 590</u>	<u>14 557 818</u>
Total de l'actif		<u>14 063 983</u>	<u>17 400 883</u>
PASSIF			
Passif courant			
Créditeurs et charges à payer	10	6 398 727	5 570 250
Produits différés		38 641	-
Impôts miniers à payer		515 548	57 418
Tranche à court terme de l'obligation découlant d'un contrat de location	11	17 221	-
Tranche à court terme de la dette à long terme	12	1 116 667	1 520 908
Autres passifs		<u>-</u>	<u>170 712</u>
Total du passif courant		8 086 804	7 319 288
Obligation découlant de contrat de location	11	31 499	-
Dette à long terme	12	150 000	333 333
Provisions liées à la restauration des sites miniers	13	<u>12 079 816</u>	<u>11 616 198</u>
Total du passif		<u>20 348 119</u>	<u>19 268 819</u>
CAPITAUX PROPRES NÉGATIFS			
Capital social	14	57 551 585	52 464 386
Surplus d'apport	15	7 650 641	7 374 384
Bons de souscription		2 623 249	621 918
Déficit		<u>(74 109 611)</u>	<u>(62 328 624)</u>
Total des capitaux propres négatifs		<u>(6 284 136)</u>	<u>(1 867 936)</u>
Total du passif et des capitaux propres négatifs		<u>14 063 983</u>	<u>17 400 883</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(s) Pascal Hamelin, Président et Administrateur

(s) Loïc Bureau, Président du conseil d'administration et Administrateur

MINES ABCOURT INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

EXERCICES CLOS LE 30 JUIN

(en dollars canadiens)

		<u>2024</u>	<u>2023</u>
	Notes	\$	\$
Revenus	16	265 120	7 014 494
Coût d'exploitation minière		-	4 209 802
Amortissement et épuisement		-	25 997
Coût des ventes		-	4 235 799
MARGE BRUTE		<u>265 120</u>	<u>2 778 695</u>
CHARGES			
Administration	17	3 762 272	2 128 357
Dépenses d'entretien et maintenance		2 702 092	4 046 339
Dépenses de prospection et d'évaluation	17	4 682 986	1 644 117
Total des charges		<u>11 147 350</u>	<u>7 818 813</u>
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		<u>(10 882 230)</u>	<u>(5 040 118)</u>
PRODUITS ET CHARGES FINANCIÈRES			
Produits financiers		(74 461)	(59 473)
Charges financières		599 372	298 981
		<u>524 911</u>	<u>239 508</u>
RÉSULTATS AVANT IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS MINIERS		<u>(11 407 141)</u>	<u>(5 279 626)</u>
Impôts miniers et impôts différés	18	178 430	57 418
RÉSULTAT NET ET TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		<u>(11 585 571)</u>	<u>(5 337 044)</u>
RÉSULTAT NET PAR ACTION			
De Base et dilué		(0,02)	(0,02)
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION			
De Base et dilué		492 313 234	357 492 812

MINES ABCOURT INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en dollars canadiens)

	Capital social	Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total des capitaux propres
Notes	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 juin 2023	52 464 386	621 918	7 374 384	(62 328 624)	(1 867 936)
Résultat net et résultat global	-	-	-	(11 585 571)	(11 585 571)
Unités émises	14 – 15 5 023 704	1 978 166	-	-	7 001 870
Règlement d'une redevance à payer	14 – 15 63 495	23 165			86 660
Options d'achat d'actions	14 – 15 -	-	275 357	-	275 357
Frais d'émission d'actions	-	-	900	(195 416)	(194 516)
Solde au 30 juin 2024	57 551 585	2 623 249	7 650 641	(74 109 611)	(6 284 136)
Solde au 30 juin 2022	46 186 602	340 900	7 197 317	(56 851 166)	(3 126 347)
Résultat net et résultat global	-	-	-	(5 337 044)	(5 337 044)
Unités émises	14 – 15 331 053	62 197	-	-	393 250
Unités accréditives	14 – 15 796 125	191 163	-	-	987 288
Options d'achat d'actions	14 – 15 -	-	11 758	-	11 758
Frais d'émission d'actions	-	-	13 800	(140 414)	(126 614)
Acquisition de Pershimex	14 - 3 5 150 606	27 658	151 509	-	5 329 773
Solde au 30 juin 2023	52 464 386	621 918	7 374 384	(62 328 624)	(1 867 936)

MINES ABCOURT INC.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN

(en dollars canadiens)

	Notes	2024 \$	2023 \$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net		(11 585 571)	(5 337 044)
Éléments n'impliquant aucun mouvement de trésorerie :			
Charge de désactualisation		437 746	245 273
Rémunération fondée sur des actions		275 357	11 758
Amortissement et épuisement		165 854	144 510
Charge d'intérêts sur les obligations découlant de contrats de location		901	-
Variation de la juste valeur des placements		-	1 630
Révision des estimations des actifs miniers dévalués		130 398	-
Dépenses de prospection et d'évaluation par l'émission d'actions		-	5 484 864
Dévaluation des immobilisations corporelles		-	2 286
Impôt différé		(170 712)	-
		(10 746 027)	553 277
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	6	589 079	(632 920)
		(10 156 948)	(79 643)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'unités		7 001 870	393 250
Émission d'unités accréditives		-	1 158 000
Frais d'émission d'actions		(99 083)	(126 614)
Remboursement de la dette à long terme		(587 574)	(624 387)
Paiements en vertu d'obligations découlant de contrats de location		(6 003)	-
		6 309 210	800 249
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Encaissement net des dépôts pour la restauration		3 867 786	-
Dépôt fournisseur		(211 683)	-
Produit de disposition de placements		-	5 962
Acquisition de Pershimex	3	-	101 565
Acquisition d'immobilisations corporelles		(239 433)	(584 671)
Crédit d'impôt relatifs aux ressources		224 847	-
		3 641 517	(477 144)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE			
		(206 221)	243 462
TRÉSORERIE AU DÉBUT			
		963 974	720 512
TRÉSORERIE À LA FIN			
		757 753	963 974

MINES ABCOURT INC.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
30 JUIN 2024 ET 2023
(en dollars canadiens)

1- STATUTS CONSTITUTIFS, NATURE DES ACTIVITÉS

Mines Abcourt inc. (collectivement avec sa filiale, la « Société ») a été constituée en personne morale par lettres patentes de fusion en janvier 1971 et a continué son existence en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec en mars 1981. Le 14 février 2011, la Société a été continuée automatiquement en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Québec) par suite de l'entrée en vigueur de cette loi. La Société est engagée dans l'acquisition, la prospection et l'évaluation, le développement ainsi que de l'exploitation de propriétés minières au Canada, principalement aurifères. Ses actions se négocient à la Bourse de croissance TSX sous le symbole ABI, à la Bourse de Berlin sous le symbole AML-BE et à la Bourse de Francfort sous le symbole AML-FF. Le siège social de la Société est situé au 475 Avenue de l'Église, Rouyn-Noranda (Québec) J0Z 1Y0.

Les présents états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration le 22 octobre 2024.

2- CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base de la continuité de l'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses obligations dans le cours normal de ses activités.

La capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation repose sur la réalisation de ses actifs et sur l'obtention de nouveaux fonds. Depuis le 30 juin 2024, la société a levé des fonds de 5 752 000 \$ (Note 22). Malgré la capacité de la Société à obtenir des fonds par le passé, rien ne garantit qu'elle soit en mesure d'obtenir du financement à l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement soient accessibles à des conditions acceptables pour la Société. La Société n'a pas encore déterminé si les biens miniers renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement et n'a pas encore généré de revenus d'exploitation. La récupération du coût des biens miniers dépend de la capacité d'exploiter économiquement les réserves de minerai, de l'obtention du financement nécessaire l'exploration de ces biens et de la mise en production commerciale ou du produit de la disposition des biens. Au 30 juin 2024, la Société a un déficit de 74 109 611 \$, une trésorerie de 757 753 \$ et un fonds de roulement négatif de 4 947 411 \$.

Ces incertitudes significatives jettent donc un doute important relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités.

Les états financiers consolidés n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas. Ces ajustements pourraient être importants.

3- ACQUISITION DE PERSHIMEX

Le 11 mai 2023, la Société a fait l'acquisition de la totalité des actions de Corporation Ressources Pershimex Inc. (« Pershimex »). La Société a émis 79 294 373 actions ordinaires aux actionnaires de Pershimex. De plus, la Société a émis 5 997 600 options et 8 616 960 bons de souscription en compensation des options et bons de souscription non expirés de Pershimex. La juste valeur de actions émises, des options et des bons à la date d'acquisition est de 5 329 773 \$.

La direction a conclu que Pershimex ne répond pas à la définition d'une entreprise parce que les actifs et les activités acquis ne comprennent pas de processus substantiel et qu'il n'y a pas d'extrants, par conséquent la transaction a été comptabilisée comme une acquisition d'actifs. La juste valeur des actions émises à titre de contrepartie a été déterminées sur la base du cours des actions. La juste valeur des bons de souscription et options a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes (Voir note 14 et 15 pour plus de détails).

Le tableau qui suit détaille l'acquisitions des actifs de Pershimex :

	\$
Juste valeur de la contrepartie transférée:	
Contrepartie en actions	5 150 606
Contrepartie en options	151 509
Contrepartie en bons de souscription	27 658
Total de la contrepartie transférée	<u>5 329 773</u>
Juste valeur attribuée	
Trésorerie	101 565
Actions côtées	7 592
Débiteurs	14 630
Frais payés d'avance	11 907
Crédit d'impôt relatif aux ressources et d'impôt minier à recevoir	251 439
Total de l'actif courant	<u>387 133</u>

MINES ABCOURT INC.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
30 JUIN 2024 ET 2023
(en dollars canadiens)

3- ACQUISITION DE PERSHIMEX (suite)

Dépôts pour la restauration	24 708
Total de l'actif non courant	<u>24 708</u>
Créditeurs et charges à payer	(566 932)
Total passif courant	<u>(566 932)</u>
Total des actifs et passifs identifiables	(155 091)
Dépenses de prospection et d'évaluation	5 484 864
Total de la juste valeur attribuée	<u>5 329 773</u>

4- NORMES ET INTERPRÉTATIONS NOUVELLES OU RÉVISÉS

Normes IFRS de comptabilité nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur

À la date d'autorisation de publication des présents états financiers consolidés, plusieurs nouvelles interprétations, normes et modifications de normes existantes avaient été publiées par l'IASB mais n'étaient pas encore en vigueur. La Société n'a adopté aucune de ces normes ou modifications de normes existantes de façon anticipée.

La direction prévoit que toutes les prises de position pertinentes seront adoptées lors de la première période ouverte après leur date d'entrée en vigueur. Les nouvelles normes, modifications et interprétations qui n'ont pas été adoptées par anticipation et qui ne sont pas listées ci-après ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

5- MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés de Mines Abcourt Inc. ont été préparés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« normes IFRS de comptabilité ») en vigueur en date du 30 juin 2024. Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, sauf indication contraire.

Principes de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de sa filiale en propriété exclusive Corporation Ressources Pershimex Inc. Une filiale est une entité sur laquelle la Société exerce un contrôle. La Société contrôle une entité lorsqu'elle a le pouvoir sur celle-ci, lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables découlant de sa participation à l'entité et qu'elle peut influencer sur ces rendements.

Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré à la Société et sont déconsolidées à partir de la date à laquelle le contrôle cesse. Toutes les transactions, tous les soldes, tous les produits et toutes les charges intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

Monnaie fonctionnelle

La monnaie de présentation et la monnaie de l'ensemble des opérations de la Société est le dollar canadien, puisqu'il représente la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités.

Conversion de devises

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en devises canadiennes, ce qui correspond à la devise fonctionnelle. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. À chaque arrêté des comptes, les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de clôture. Les différences de change qui résultent des opérations sont inscrites au compte de résultat de la période. Les différences de change liées à des opérations d'exploitation sont enregistrées dans les résultats de la période; les différences de change liées à des opérations de financement sont comptabilisées en résultat ou en capitaux propres.

Crédit d'impôt relatif aux ressources et aide gouvernementale

La Société a droit à un crédit d'impôt relatif aux ressources sur les dépenses de prospection et d'évaluation admissibles engagées dans la province de Québec. Ces montants sont comptabilisés en fonction des estimations de la direction et si la Société est raisonnablement assurée qu'ils seront encaissés. À ce moment, le crédit d'impôt relatif aux ressources et le crédit de droits miniers sont comptabilisés en réduction des dépenses de prospection et d'évaluation à l'état du résultat global.

MINES ABCOURT INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 JUIN 2024 ET 2023

(en dollars canadiens)

5- MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (suite)

Stocks

Les stocks comprennent les inventaires d'or et d'argent (lingots d'or et d'argent et or en circuit), les stocks de minerai et les fournitures. Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût des inventaires d'or et d'argent et des stocks de minerai est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré, fondé sur la capacité normale de production. Le coût des inventaires d'or et d'argent et des stocks de minerai comprend les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des fournitures est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût comprend les coûts des matières premières et de la main d'œuvre liées directement à l'extraction minière et de production et les coûts indirects directement attribuables.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Constataion des revenus

Les revenus comprennent la vente d'or et d'argent et les revenus d'usinage.

Les revenus de la vente d'or et d'argent raffinés sont comptabilisés lorsque le contrôle de l'or et l'argent est transféré au client. Le contrôle est transféré lorsqu'il y a un engagement irrévocable de vendre l'or et l'argent au client à un prix déterminé et que la Société a remis au raffineur des instructions irrévocables de livrer l'or et l'argent raffiné au client. Après la remise de ces instructions, le client a le contrôle sur le produit et la société n'a plus d'obligations non réalisées qui peut affecter l'acceptation du produit. Le paiement est dû et généralement reçu en date de règlement.

Les revenus d'usinage sont constatés lorsque le service de transformation du minerai est effectué par la Société, qu'il est accepté par le client et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Ainsi, les obligations de performance sont honorées au moment où les services d'usinage sont réalisés. À ce moment précis, la Société transfère physiquement les produits d'usinage et la Société transfère les risques et les avantages importants liés aux métaux aux clients.

Dépenses de prospection et d'évaluation

Les dépenses de prospection et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale pour des dépôts de minéraux ayant un potentiel économique.

Les coûts liés à l'acquisition des propriétés minières et aux dépenses de prospection et d'évaluation sont comptabilisés en charge à l'état des résultats jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Le poste « Dépenses de prospection et d'évaluation » comprend les charges et les crédits d'impôt à l'exploration directement attribuables à la recherche et l'analyse de données d'exploration existantes, la réalisation d'études géologiques, de forages d'exploration et d'échantillonnage, l'examen et les tests de méthodes d'extraction et de traitement et la compilation d'études de pré-faisabilité et de faisabilité. Les charges de prospection concernent les activités initiales de recherche de gisements. Les charges d'évaluation de projets consistent en une évaluation détaillée des gisements ou autres projets déjà identifiés comme démontrant un potentiel géologique. Le poste comprend également le produit de la disposition de redevances sur les propriétés déduction faite des coûts rattachés à la vente de la redevance.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les coûts sont alors capitalisés et classés à titre d'actifs miniers en développement dans les immobilisations corporelles. La capitalisation des dépenses débute lorsque la direction et le conseil d'administration ont déterminé qu'un projet démontre un potentiel de développement et qu'une analyse économique, qui sera présentée et approuvée formellement par le conseil d'administration, démontre une viabilité commerciale et des avantages économiques futurs probables.

Bien que la direction ait engagé une personne qualifiée pour vérifier le droit de propriété concernant les propriétés minières dans lesquelles la Société détient un intérêt financier conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces propriétés, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation. Il n'y a aucune indication à ce jour que ces situations puissent exister.

Dépréciation d'actifs à long terme

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation, tandis que d'autres sont testés au niveau d'une unité génératrice de trésorerie.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus). Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède la valeur recouvrable. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable.

MINES ABCOURT INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 JUIN 2024 ET 2023

(en dollars canadiens)

5- MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (suite)

Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût initial inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou la construction de l'actif, tout coût directement lié au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour assurer son exploitation de la manière prévue par la direction et l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située. Les coûts subséquents sont inclus dans la valeur de l'actif ou reconnus comme un actif distinct, selon le plus approprié, seulement lorsqu'il est plus probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif profiteront à la Société et que le coût peut être mesuré de manière fiable.

Actifs miniers en développement

Les coûts engagés à l'égard des propriétés identifiées comme ayant une faisabilité technique et une viabilité commerciale ne sont pas amortis. Les coûts incluent toutes les dépenses pour développer la propriété jusqu'à la production commerciale. Lorsque la production commerciale est atteinte, les coûts sont transférés dans les différentes catégories d'immobilisations corporelles des sites miniers en production.

Amortissement – sites minier en production

Les immobilisations corporelles des sites minier en production sont amorties selon le mode des unités de production afin de réduire la valeur comptable jusqu'à la valeur résiduelle à l'exception des immobilisations dont la durée d'utilité est plus courte que la durée de vie estimatives de la mine, dans ce cas ils sont amorties selon le mode linéaire et/ou dégressif. Le taux d'amortissement de la mine Elder est calculé en fonction des onces d'or produites sur l'estimation des ressources qui seront produites par la mine. Le calcul de l'amortissement prend également en considération les coûts de développement qui seront engagés dans le futur pour accéder à ces ressources. Le taux d'amortissement de l'usine de traitement de la mine Géant Dormant est calculé en fonction du nombre de tonnes de minerai traitées sur l'estimation des ressources minérales.

Amortissement – autres immobilisations corporelles

L'amortissement d'un actif commence dès qu'il est prêt à être mis en service c'est-à-dire dès qu'il se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir l'exploiter de la manière prévue par la direction. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de la durée d'utilité estimative de l'actif selon le mode linéaire et / ou dégressif et selon les taux indiqués ci-après :

Équipement roulant	Linéaire 20 %
	Dégressif 30 %
Bâtiments	Linéaire 33 %
Mobilier et équipement de production	Dégressif 20 %
Équipement informatique	Linéaire 30 %
Équipement	Linéaire 10 % – 20 %

La durée d'utilité estimée, les valeurs résiduelles, l'estimation des ressources minérales et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque clôture de l'exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Au moment d'une cession ou d'un abandon, la valeur comptable des immobilisations corporelles est décomptabilisée et tous les profits ou pertes connexes sont comptabilisés en résultat net.

Instruments financiers

Comptabilisation, évaluation initiale et décomptabilisation

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financiers et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

MINES ABCOURT INC.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
30 JUIN 2024 ET 2023
(en dollars canadiens)

5- MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (suite)

Instrumentes financiers (suite)

Classement et évaluation initiale des actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur ajustée en fonction des coûts de transaction, le cas échéant.

Les actifs financiers de la Société sont classés dans la catégorie suivante :

- au coût amorti;

Le classement dépend à la fois :

- du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers;
- des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges et les produits financiers.

Évaluation ultérieure des actifs financiers

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils répondent aux conditions suivantes :

- Ils sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie et les autres débiteurs font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Dépréciation des actifs financiers

Les dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 utilisent des informations de nature prospective, soit le modèle des pertes de crédit attendues.

La comptabilisation de pertes de crédit n'est pas tributaire de l'identification d'un événement générateur de pertes de crédit par la Société. Cette dernière doit plutôt tenir compte d'un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédit attendues, notamment : des événements passés, des circonstances actuelles, des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles des pertes de crédit attendues pour la durée de vie d'un instrument financier.

Clients et autres débiteurs

La Société utilise une méthode simplifiée pour comptabiliser les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les comptes clients et les autres débiteurs. Celles-ci correspondent aux insuffisances attendues des flux de trésorerie contractuels en tenant compte du potentiel de défaillance à tout moment pendant la durée de vie de l'instrument financier. La Société se sert de l'expérience passée, d'indicateurs externes et d'informations prospectives pour calculer les pertes de crédit attendues à l'aide d'une matrice de calcul.

La Société évalue la dépréciation des comptes clients sur une base collective puisqu'ils partagent des caractéristiques relatives au risque de crédit étant donné qu'ils ont été regroupés selon le nombre de jours écoulés depuis le moment où ils sont en souffrance.

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les créditeurs, les charges à payer (à l'exception des salaires et vacances à payer et des sommes dues aux gouvernements), la dette à long terme.

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, le cas échéant, ajustés en fonction des coûts de transaction. Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Toutes les dépenses liées aux passifs financiers sont reconnues dans les produits et charges financières.

MINES ABCOURT INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 JUIN 2024 ET 2023

(en dollars canadiens)

5- MÉTHODES COMPTABLES SIGIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (suite)

Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées s'il existe des obligations actuelles, résultant d'un événement passé, et dont l'extinction se traduira probablement par une sortie de ressources économiques de la société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Lorsqu'une sortie possible de ressources économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé. Ces situations sont présentées comme des passifs éventuels à moins que la probabilité de la sortie de ressources soit faible.

Provisions liées à la restauration de sites miniers

La Société doit se conformer aux lois et règlements environnementaux promulgués par les autorités fédérales et provinciales. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Afin de tenir compte des mouvements de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations découlant des plans de fermeture acceptables en matière de protection de l'environnement (tels le démantèlement et la démolition d'infrastructures, le retrait des matières résiduelles et la remise en état des lieux), des provisions sont enregistrées dans l'exercice financier où l'obligation actuelle de restauration de sites miniers existe et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que l'obligation peut être estimée de manière fiable. Ces provisions sont établies en fonction de la meilleure estimation des coûts futurs, basée sur les informations disponibles en date de l'état de la situation financière.

Les coûts futurs sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. Lors de l'établissement de la provision, un actif correspondant est comptabilisé dans l'actif minier en question.

La provision est revue annuellement afin de refléter la variation des sorties estimées de ressources suite aux changements au niveau des obligations ou de la législation, la variation du taux d'actualisation courant fondée sur le marché ou l'augmentation qui reflète le passage du temps. La désactualisation du passif à sa juste valeur en raison de l'écoulement du temps est imputée aux résultats, tandis que les changements découlant des révisions apportées à la date ou au montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés sont comptabilisés à titre de composante de la valeur comptable de l'actif à long terme connexe. Les frais liés à la restauration de sites miniers sont comptabilisés en réduction de la provision lorsqu'ils sont engagés (voir note 14).

Rémunération et paiements fondés sur des actions

La Société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants qui y sont admissibles. Le régime de la Société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle doit en évaluer la valeur indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés. Lorsqu'un membre du personnel est rémunéré au moyen de paiements fondés sur des actions, la juste valeur des services rendus par ce membre du personnel ou un tiers fournissant des services similaires aux membres du personnel est déterminée indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des bons de souscription et des options émis à des courtiers et des intermédiaires) sont ultimement comptabilisés en résultat selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les bons de souscription et les options émis à des courtiers et des intermédiaires sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options d'achat d'actions dont l'acquisition est attendue. Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options d'achat d'actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options d'achat d'actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

MINES ABCOURT INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 JUIN 2024 ET 2023

(en dollars canadiens)

5- MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (suite)

Capital social

Le capital social représente le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options d'achat d'actions ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération ou la valeur des bons de souscription antérieurement comptabilisée aux postes de surplus d'apport et de bons de souscription

Émissions d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode des justes valeurs relatives. La Société utilise le modèle d'évaluation Black-Scholes pour calculer la juste valeur des bons de souscription émis.

Actions accréditives

La Société considère qu'une émission d'actions accréditives constitue en substance une émission d'actions et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs. Les produits des émissions d'actions accréditives sont répartis entre les actions émises et les autres passifs au moyen de la méthode résiduelle. Au moment où les actions accréditives sont émises, la vente de déductions fiscales est différée et présentée comme autre passif dans l'état de la situation financière. Lorsque les dépenses admissibles sont engagées (dans la mesure où il y a l'intention d'y renoncer), la vente de déductions fiscales est comptabilisée en résultat comme une réduction des impôts différés et un passif d'impôt différé est comptabilisé pour les écarts temporaires imposables résultant de la différence entre la valeur comptable des dépenses admissibles capitalisées à titre d'actif dans l'état de la situation financière et la valeur fiscale de ces dépenses.

Autres éléments des capitaux propres

Le surplus d'apport inclut les charges liées aux options d'achat d'actions jusqu'à l'exercice de ces options et les charges liées aux bons de souscription expirés. Lorsque ces options sont exercées, les coûts de rémunération correspondants sont transférés dans le capital social.

Les bons de souscription incluent les charges liées aux bons de souscription jusqu'à l'exercice de ces bons. Lorsque les bons de souscription sont exercés, leur valeur correspondante est transférée dans le capital social alors que lorsqu'ils expirent, leur valeur est transférée dans le surplus d'apport

Le déficit comprend l'ensemble des profits et pertes non distribués de l'exercice en cours et des exercices précédents moins les frais d'émission, net de tout avantage d'impôts sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission.

Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de catégorie « B » de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie « B » en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de catégorie « B » de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie « B » en circulation, des effets de toutes les actions de catégorie « B » potentielles dilutives qui incluent les options d'achat d'actions et les bons de souscription. Il faut considérer que les actions de catégorie « B » potentielles dilutives ont été converties en actions de catégorie « B » au prix moyen du marché au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions de catégorie « B » potentielles si elle est ultérieure.

Les informations sur les options et les bons de souscriptions en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentés à la note 16. En 2024 et 2023, aucune option n'a été considérée étant donné leur effet antidilutif sur la perte par action.

Impôts sur le résultat et impôts différés

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à l'impôt exigible et à l'impôt différé qui ne sont pas comptabilisés directement en capitaux propres. La charge d'impôt inclus également l'impôt minier.

L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable en utilisant les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et les montants utilisés à des fins fiscales à l'exception d'un impôt différé généré par la comptabilisation initiale d'un goodwill ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat imposable.

L'impôt différé est évalué, sans actualisation, selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture de présentation de l'information financière et qui, selon ce qu'il est à prévoir, s'appliqueront au résultat imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires sont censés être recouverts ou réglés. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts différés est constatée dans le résultat de l'exercice qui comprend la date d'entrée en vigueur de la modification.

MINES ABCOURT INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 JUIN 2024 ET 2023

(en dollars canadiens)

5- MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (suite)

Impôts sur le résultat et impôts différés (suite)

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées en résultat net à titre de charge d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en capitaux propres.

Informations sectorielles

La Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire le président et le conseil d'administration.

La Société a déterminé qu'il y a qu'un seul secteur soit l'acquisition, la prospection et l'évaluation de propriétés minières. Toutes les activités de la Société sont menées au Canada.

Jugements, estimations et hypothèses comptables significatifs

L'établissement d'états financiers consolidés exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influencent l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Sources d'incertitude relative aux estimations

a) Amortissement du site minier en production

Les sites miniers en production sont amortis selon la méthode des unités de production afin de réduire le coût jusqu'à leur valeur résiduelle. La valeur résiduelle est estimée par la direction. Le taux d'amortissement est calculé selon les ressources de la société, en onces ou en tonnes. Les ressources minérales sont des estimations de la quantité de minerai pouvant être extraites des propriétés de la Société. L'estimation des ressources minérales est un processus subjectif et sa précision dépend de la quantité et de la qualité des données disponibles ainsi que des hypothèses et des jugements utilisés dans l'interprétation des modèles géologiques. La modification des hypothèses au niveau de l'estimation des ressources minérales pourrait avoir une incidence, entre autres sur la valeur nette comptable des immobilisations corporelles, sur la provision liée à la restauration et sur la charge d'amortissement et épuisement.

b) Dépréciation des immobilisations corporelles

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses

En évaluant la dépréciation, La direction estime la valeur recouvrable de chaque actif en s'appuyant sur les flux de trésorerie futurs et utilise un taux d'intérêt pour les actualiser. L'incertitude relative aux estimations est liée aux hypothèses relativement aux résultats d'exploitation futurs ainsi qu'à la détermination d'un taux d'actualisation approprié. Aucune dévaluation en 2024 et 2023.

c) Évaluation du crédit d'impôt relatif aux ressources et du crédit de droits miniers

Les crédits d'impôt relatifs aux ressources et les crédits de droits miniers pour la période courante et les périodes antérieures sont évalués au montant qu'il est prévu de recevoir des autorités fiscales en utilisant les taux d'imposition et la législation en matière de fiscalité qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Des incertitudes existent en ce qui a trait à l'interprétation de la réglementation fiscale, de telle sorte que certaines dépenses pourraient être refusées par les autorités fiscales dans le calcul des crédits, ainsi que sur le montant et le moment du remboursement. Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé un crédit d'impôt relatif aux ressources ainsi qu'un crédit de droit remboursable pour perte au montant total de 440 000 \$.

Le calcul de ces crédits implique nécessairement un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation et qu'un paiement aient été reçus des autorités fiscales dont ils relèvent. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues nécessiteraient des ajustements aux crédits d'impôt relatifs aux ressources et aux crédits de droits miniers, aux dépenses de prospection et d'évaluation et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs.

MINES ABCOURT INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 JUIN 2024 ET 2023

(en dollars canadiens)

5- MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (suite)

Jugements, estimations et hypothèses comptables significatifs (suite)

Les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont basés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction de la Société tel que décrit ci-dessus. Toutefois, l'incertitude inhérente quant à l'issue finale de ces éléments signifie que la résolution éventuelle pourrait différer des estimations comptables et ainsi avoir une incidence sur la situation financière de la Société et ses flux de trésorerie. En 2016, la Société a reçu des avis de nouvelles cotisations suivant la vérification par les autorités fiscales québécoises des crédits d'impôt relatifs aux ressources ainsi que de droit miniers pour les années d'imposition 2011, 2012, 2013 et 2014. La Société a déposé des avis d'opposition relativement à ces nouveaux avis de cotisation. Les montants réclamés ont été comptabilisés dans les créditeurs et charges à payer et s'élèvent à 1 434 936 \$ (Voir Note 22).

d) Provisions liées à la restauration de sites miniers

La Société évalue annuellement ses provisions liées à la restauration de sites miniers. D'importantes estimations et hypothèses sont faites pour déterminer ces obligations puisque plusieurs facteurs ont une incidence sur le montant qui sera finalement payable. Ces facteurs incluent des estimations sur l'étendue et le coût des activités de restauration, les changements législatifs, les impacts environnementaux connus, l'efficacité des mesures de réparation et de restauration et les changements du taux d'actualisation. Ces incertitudes peuvent entraîner des écarts entre les charges réelles et les montants provisionnés.

e) Rémunération et paiements fondés sur des actions

La juste valeur d'une option d'achat d'actions octroyée aux membres du personnel est établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes qui prend en compte le prix d'exercice et la durée prévue de l'option, le cours actuel de l'action sous-jacente, sa volatilité prévue, les dividendes prévus sur l'action et le taux courant d'intérêt sans risque pour la durée prévue de l'option. Les données d'entrées pour le calcul de la juste valeur comportent des estimations visant à aboutir à une approximation qui serait probablement reflétée dans un cours ou dans un prix d'échange négocié de l'option. Au cours de l'exercice, un montant de 275 357 \$ (11 758 \$ en 2023) a été comptabilisé à titre de rémunération fondée sur des actions suivant l'octroi de 19 000 000 options d'achat d'actions (1 000 000 option d'achat d'actions en 2023).

Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

a) Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement.

b) Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour le développement de ses propriétés et les programmes d'exploration et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnable en tenant compte des circonstances (Voir note 2).

c) Acquisition de Pershimex

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la société acquise répond à la définition d'une entreprise.

d) Début de la phase de développement

La Société évalue le potentiel de chaque projet pour déterminer le moment où il devrait progresser à partir de la phase d'exploration et d'évaluation à la phase de développement. La faisabilité technique et la viabilité commerciale seront considérées comme atteintes lorsque la Société aura rempli les conditions suivantes :

- Obtention d'une étude de pré-faisabilité ou de faisabilité technique et de viabilité commerciale
- Décision de la Société sur cette base d'aller en phase de développement
- Obtention des permis d'extraction
- Obtenir le financement nécessaire pour procéder au plan de développement

Une fois que la direction a déterminé qu'un projet a démontré un potentiel de développement basé sur ces critères et une fois approuvé par le conseil d'administration, le projet entre dans la phase de développement. Au cours de l'exercice 2023, la direction a établi qu'elle n'avait pas démontré la faisabilité technique, ni la viabilité commerciale de son projet Géant Dormant et a remis le projet en phase d'exploration.

MINES ABCOURT INC.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
30 JUIN 2024 ET 2023
(en dollars canadiens)

6- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2024	2023
	\$	\$
Débiteurs	716 964	(713 891)
Frais payés d'avance	(254 179)	(43 170)
Stocks	(750 181)	1 834 407
Crédit d'impôt relatif aux ressources et d'impôt minier à recevoir	(440 000)	
Créditeurs et charges à payer	819 704	(1 610 214)
Produits différés	38 641	-
Impôt sur le résultat à payer	458 130	(100 052)
	<u>589 079</u>	<u>(632 920)</u>

Au 30 juin 2024, aucun montant d'impôts versé (157 470 \$ au 30 juin 2023).

Éléments sans incidence sur la trésorerie :

	2024	2023
	\$	\$
Bons de souscription octroyés à des investisseurs	2 001 331	281 018
Bons de souscription octroyés à des intermédiaires	900	13 800
Actions émises pour l'acquisition de Pershimex	-	5 150 606
Bons de souscription émis pour l'acquisition de Pershimex	-	27 658
Options d'achat d'actions émises pour l'acquisition de Pershimex	-	151 509
Règlement d'une redevance à payer par l'émission d'unités	86 660	-
Frais d'émission d'actions impayés	95 433	-

7- DÉBITEURS

	2024	2023
	\$	\$
Taxes à recevoir	285 834	1 065 924
Autres débiteurs	63 126	-
	<u>348 960</u>	<u>1 065 924</u>

8- STOCKS

	2024	2023
	\$	\$
Inventaire d'or	773 000	-
Fournitures	439 493	462 312
	<u>1 212 493</u>	<u>462 312</u>

Au 30 juin 2023, un montant de 1 831 788 \$ a été constaté en résultat.

MINES ABCOURT INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 JUIN 2024 ET 2023

(en dollars canadiens)

9- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût			Amortissement cumulé			30 juin 2024	
	30 juin 2023	Ajout	Ajustement provision restauration	30 juin 2024	30 juin 2023	Amortissement	30 juin 2024	Valeur nette comptable
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Corporatif								
Mobilier	63 529	-	-	63 529	36 666	5 849	42 515	21 014
Équipement informatique	39 048	2 725	-	41 773	18 592	11 097	29 689	12 084
	102 577	2 725	-	105 302	55 258	16 946	72 204	33 098
Site mine Elder								
Terrains	37 263	-	-	37 263	-	-	-	37 263
	37 263	-	-	37 263	-	-	-	37 263
Site Géant Dormant								
Usine de traitement et équipement de production	8 764 598	176 137	(84 666)	8 856 069	1 982 439	-	1 982 439	6 873 630
Terrains	19 000	-	-	19 000	-	-	-	19 000
Équipement roulant	526 355	2 184	-	528 539	438 992	35 588	474 580	53 959
Équipement informatique	163 646	3 955	-	167 601	69 404	46 333	115 737	51 864
	9 473 599	182 276	(84 666)	9 571 209	2 490 835	81 921	2 572 756	6 998 453
Exploration								
Terrains	55 000	-	-	55 000	-	-	-	55 000
Bâtiments	1 486 198	9 655	(19 860)	1 475 993	237 360	5 307	242 667	1 233 326
Équipements	412 774	44 777	-	457 551	118 634	55 700	174 334	283 217
	1 953 972	54 432	(19 860)	1 988 544	355 994	61 007	417 001	1 571 543
Actif au titre de droit d'usage								
Équipement roulant	-	53 822	-	53 822	-	5 980	5 980	47 842
	-	53 822	-	53 822	-	5 980	5 980	47 842
	11 567 411	293 255	(104 526)	11 756 140	2 902 087	165 854	3 067 941	8 688 199

MINES ABCOURT INC.

TES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 juin 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

9- IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Coût					Amortissement cumulé			2023		
	30 juin 2022	Ajout	Ajustement provision restauration	Transfert	Dévaluation	30 juin 2023	30 juin 2022	Amortissement	Transfert	30 juin 2023	Valeur nette comptable
	\$	\$		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Corporatif											
Mobilier	-	13 172	-	50 357	-	63 529	-	4 383	32 283	36 666	26 863
Équipement informatique	-	20 202	-	18 846	-	39 048	-	8 265	10 327	18 592	20 456
	-	33 374	-	69 203	-	102 577	-	12 648	42 610	55 258	47 319
Site mine Elder											
Terrains	37 263	-	-	-	-	37 263	-	-	-	-	37 263
Mobilier et équipement	50 357	-	-	(50 357)	-	-	32 283	-	(32 283)	-	-
Mine Elder	-	2 286	-	-	(2 286)	-	-	-	-	-	-
Équipement informatique	18 846	-	-	(18 846)	-	-	10 327	-	(10 327)	-	-
	106 466	2 286	-	(69 203)	(2 286)	37 263	42 610	-	(42 610)	-	37 263
Site Géant Dormant											
Usine de traitement et équipement de production	4 273 750	282 857	4 207 991	-	-	8 764 598	1 978 357	4 082	-	1 982 439	6 782 159
Terrains	19 000	-	-	-	-	19 000	-	-	-	-	19 000
Équipement roulant	477 225	49 130	-	-	-	526 355	400 441	38 551	-	438 992	87 363
Équipement informatique	58 399	105 247	-	-	-	163 646	33 751	35 653	-	69 404	94 242
	4 828 374	437 234	4 207 991	-	-	9 473 599	2 412 549	78 286	-	2 490 835	6 982 764
Exploration											
Terrains	55 000	-	-	-	-	55 000	-	-	-	-	55 000
Bâtiments	467 141	21 224	997 833	-	-	1 486 198	234 325	3 035	-	237 360	1 248 838
Équipements	322 221	90 553	-	-	-	412 774	68 093	50 541	-	118 634	294 140
	844 362	111 777	997 833	-	-	1 953 972	302 418	53 576	-	355 994	1 597 978
	5 779 202	584 671	5 205 824	-	(2 286)	11 567 411	2 757 577	144 510	-	2 902 087	8 665 324

MINES ABCOURT INC.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
30 JUIN 2024 ET 2023
(en dollars canadiens)

10- CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2024	2023
	\$	\$
Comptes fournisseurs	3 727 790	3 396 451
Redevances à payer	250 289	501 451
Salaires et vacances à payer	630 137	226 336
Sommes dues aux gouvernements	1 790 511	1 446 012
	<u>6 398 727</u>	<u>5 570 250</u>

11- OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION

	2024
	\$
Obligation découlant de contrats de location à l'état de la situation financière	
Solde au début de l'exercice	-
Addition	53 822
Charge d'intérêts	901
Paielements	<u>(6 003)</u>
Solde à la fin de l'exercice	48 720
Partie courante des obligations découlant de contrats de location	<u>(17 221)</u>
Obligations découlant d'un contrat de location	<u><u>31 499</u></u>
Analyse des échéances - flux de trésorerie contractuels non actualisés	
Moins d'un an	19 512
De un à cinq ans	<u>33 020</u>
Total des obligations découlant d'un contrat de location non actualisés	<u><u>52 532</u></u>

12- DETTE À LONG TERME

	2024	2023
	\$	\$
Emprunts autorisés au montant maximal de 3 000 000 \$, portant intérêt aux taux fixe de 7,16 % et 7,25 % (7,25 % et 7,26 % au 30 juin 2023) et au taux préférentiel plus 1,5 % (7,95 % au 30 juin 2024; taux fixe de 5,66% au 30 juin 2023), échéant en janvier 2025, juin 2025 et février 2026, garanti par une hypothèque de premier rang de 3 000 000 \$ sur les équipements et le matériel roulant de la mine et de l'usine Géant Dormant, par une hypothèque de 250 000 \$ sur les comptes clients et les stocks et par une hypothèque portant sur l'universalité des biens meubles.	1 266 667	1 850 000
Emprunt portant intérêt à taux fixe de 7,33 %, échu en août 2023.	-	4 241
	<u>1 266 667</u>	<u>1 854 241</u>
Tranche à court terme	<u>(1 116 667)</u>	<u>(1 520 908)</u>
	<u><u>150 000</u></u>	<u><u>333 333</u></u>

MINES ABCOURT INC.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
30 JUIN 2024 ET 2023
(en dollars canadiens)

12- DETTE À LONG TERME (suite)

Rapprochement de la variation de la dette à long terme avec la trésorerie provenant des activités de financement

	2024	2023
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 854 241	2 478 628
Résultants des flux de trésorerie		
Remboursement de la dette à long terme	<u>(587 574)</u>	<u>(624 387)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 266 667</u>	<u>1 854 241</u>

Au 30 juin 2024 et 2023, les versements de capital requis au cours des prochains exercices sont les suivants :

Moins d'un an	1 116 667	1 520 908
Plus d'un an et moins de cinq ans	150 000	333 333

13- PROVISIONS LIÉES À LA RESTAURATION DES SITES MINIERS

Le tableau suivant présente la variation des provisions liées à la restauration des sites miniers :

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	11 616 198	6 165 101
Révision des estimations	25 872	5 205 824
Charge de désactualisation	<u>437 746</u>	<u>245 273</u>
Solde à la fin	<u>12 079 816</u>	<u>11 616 198</u>

Le taux d'inflation utilisé pour déterminer la valeur future des obligations est de 2,59 % et 3,17 % (2,40 % et 2,87 % au 30 juin 2023), tandis que le taux reflétant les appréciations actuelles par le marché (ajusté pour tenir compte des risques spécifiques à ce passif) utilisé pour déterminer la valeur actualisée des provisions est de 3,55 et 4,05 % (3,50 % et 4,68 % au 30 juin 2023). Les échéanciers des paiements ont été déterminés en tenant compte des capacités financières de la société, de l'estimation des ressources mesurées et indiquées, du niveau de production annuelle prévue et de la durée de vie estimée de la mine.

La révision des estimations fait suite à la révision des échéanciers des mouvements de trésorerie estimés suivant la mise à jour des ressources et de leur durée de vie estimative ainsi que de la révision des coûts futurs de restauration des sites Elder et Géant Dormant. Au cours des exercices terminé les 30 juin 2024 et 2023, la Société a révisé à la hausse les coûts futurs de restauration du site Géant Dormant. Les coûts totaux futurs non actualisés ont été estimés à 12 212 697 \$ (12 027 338 \$ en 2023). La révision des estimations a été imputée aux immobilisations corporelles. En mai 2024, le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (« MNRF ») a approuvé le nouveau plan.

Au cours de l'exercice, la Société a révisé à la hausse les coûts futurs de restauration du site de la mine Elder, les coûts totaux futurs non actualisés ont été estimés à 704 425 \$. La révision des estimations a été imputé au résultat net, l'actif minier ayant été entièrement dévalué au cours de l'exercice 2022. La révision des coûts de restauration de la mine Elder a été approuvé par le MNRF.

Le tableau suivant présente les mouvements de trésoreries estimés non actualisés découlant des coûts futurs de restauration utilisés dans le calcul des provisions liées à la restauration des sites miniers au 30 juin 2024

	<u>Montant total estimé des mouvements de trésorerie prévus</u>	Date prévue des sorties de fonds
	\$	
Mine Elder	711 912	2025
Mine Géant Dormant	<u>15 311 339</u>	2032
	<u>16 023 251</u>	

MINES ABCOURT INC.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
30 JUIN 2024 ET 2023
(en dollars canadiens)

13- PROVISIONS LIÉES À LA RESTAURATION DES SITES MINIERS (suite)

Le tableau suivant présente la répartition des provisions liées à la restauration des sites miniers :

	2024	2023
	\$	\$
Mine Elder	701 132	546 225
Mine Géant Dormant	11 378 684	11 069 973
	<u>12 079 816</u>	<u>11 616 198</u>

Dépôts pour la restauration

Les dépôts pour la restauration se composent des éléments suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Dépôt à terme, 2,6%, échéant en avril 2025	2 000 000	-
Dépôts au gouvernement du Québec	24 708	5 892 494
	<u>2 024 708</u>	<u>5 892 494</u>

La société est tenue de fournir au MNRF des garanties financières couvrant le coût de la restauration de ses sites miniers. Au cours de l'exercice, la Société a conclu une entente avec une compagnie d'assurance pour fournir des cautionnements au MNRF pour les garanties financières conformément aux exigences selon les plans de restauration approuvés par ce dernier. En 2023 le gouvernement du Québec détenait des dépôts de garantie pour la restauration principalement pour les sites des mines Géant Dormant et Elder. Selon l'entente de cautionnement, la compagnie d'assurance se porte garante auprès du MNRF des coûts de restauration prévus aux plans de restauration. Conformément aux conditions de l'entente, la Société a fourni une lettre de crédit irrévocable d'une banque canadienne équivalent à environ 50 % de la valeur du cautionnement. Ce cautionnement est également garanti par une hypothèque de 3 700 000 \$ sur la propriété de Géant Dormant. La lettre de crédit est garantie par le dépôt à terme du même montant.

Au 30 juin 2024, des garanties financières de 5 971 805 \$ (5 370 214 \$ pour la mine Géant Dormant et 601 019 \$ pour la mine Elder) sont émises au MRNF.

Suite à l'augmentation des coûts de restauration de la mine Géant Dormant, la garantie financière exigée par le MNRF est de 12 212 697 \$, dont deux versements de 1 710 621 \$, en mars 2025 et 2026. Au 30 juin 2024, la société n'a pas versé au MRNF la garantie financière de 3 421 242 \$ exigible en juin 2024 et est donc en défaut à cet égard.

Suite à l'augmentation des coûts de restauration de la mine Elder, la garantie financière exigée par le MNRF est de 704 425 \$. La Société doit effectuer deux versements de 51 713 \$, en février 2025 et 2026.

MINES ABCOURT INC.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
30 JUIN 2024 ET 2023
(en dollars canadiens)

14- CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées, sans valeur nominale, pouvant être émises en une ou plusieurs séries dont les droits, privilèges, restrictions et conditions seront fixés par le conseil d'administration (aucune en circulation).

Nombre illimité d'actions subalternes de catégorie « A », sans valeur nominale, sans droit de vote (aucune en circulation).

Nombre illimité d'actions de catégorie « B », sans valeur nominale, avec droit de vote.

Les mouvements dans le capital social de catégorie « B » de la Société se détaillent comme suit :

	2024		2023	
	Quantité	Montant \$	Quantité	Montant \$
Solde au début	428 108 504	52 464 386	328 289 131	46 186 602
Émissions d'actions ordinaires	152 938 150	5 023 704	6 050 000	331 053
Émissions d'actions accréditatives	-	-	14 475 000	796 125
Émissions d'actions en règlement d'une redevance	2 166 506	63 495	-	-
Émission acquisition Pershimex	-	-	79 294 373	5 150 606
Solde à la fin	583 213 160	57 551 585	428 108 504	52 464 386

Exercice clos le 30 juin 2024

Le 27 juin 2024, la Société a complété la cinquième et dernière tranche d'un placement privé composé de 12 551 400 unités au prix de 0,05 \$ l'unité. Chaque unité était composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,06 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Le produit brut de ce placement au montant de 627 570 \$ a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 186 058 \$.

Le 31 mai 2024, la Société a complété la quatrième tranche d'un placement privé composé de 21 200 000 unités au prix de 0,05 \$ l'unité. Chaque unité était composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,06 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Le produit brut de ce placement au montant de 1 060 000 \$ a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 309 799 \$.

Le 30 avril 2024, la Société a complété la troisième tranche d'un placement privé composé de 7 648 312 unités au prix de 0,05 \$ l'unité. Chaque unité était composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,06 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Le produit brut de ce placement au montant de 382 416 \$ a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 105 363 \$.

Le 23 avril 2024, la Société a complété la deuxième tranche d'un placement privé composé de 18 310 000 unités au prix de 0,05 \$ l'unité. Chaque unité était composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,06 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Le produit brut de ce placement au montant de 915 500 \$ a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 271 738 \$.

Le 26 mars 2024, la Société a complété la première tranche d'un placement privé composé de 28 724 688 unités au prix de 0,05 \$ l'unité. Chaque unité était composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,06 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Le produit brut de ce placement au montant de 1 436 234 \$ a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 403 213 \$.

Dans le cadre de ce placement, la Société a versé une commission en espèce de 500 \$ et émis 10 000 bons à un intermédiaire. Chaque bon de souscription permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,05 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription.

Le 15 décembre 2023, la Société a complété la quatrième et dernière tranche d'un placement privé composé de 6 250 000 unités au prix de 0,04 \$ l'unité. Chaque unité était composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,05 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Le produit brut de ce placement au montant de 250 000 \$ a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 67 454 \$.

MINES ABCOURT INC.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
30 JUIN 2024 ET 2023
(en dollars canadiens)

14- CAPITAL SOCIAL (suite)

Le 16 novembre 2023, la Société a complété la troisième tranche d'un placement privé composé de 5 225 000 unités au prix de 0,04 \$ l'unité. Chaque unité était composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,05 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Le produit brut de ce placement au montant de 209 000 \$ a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 60 289 \$.

Le 20 octobre 2023, la Société a émis 2 166 506 unités au prix de 0,04 \$ l'unité en paiement d'une redevance de 2 % sur la propriété Géant Dormant. Chaque unité était composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,05 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Le montant brut de l'émission de 86 660 \$ est présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 23 165 \$.

Le 12 octobre 2023, la Société a complété la deuxième tranche d'un placement privé composé de 13 460 000 unités au prix de 0,04 \$ l'unité. Chaque unité était composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,05 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Le produit brut de ce placement au montant de 538 400 \$ a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 136 578 \$.

Le 6 septembre 2023, la Société a complété la première tranche d'un placement privé composé de 39 568 750 unités au prix de 0,04 \$ l'unité. Chaque unité était composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,05 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Le produit brut de ce placement au montant de 1 582 750 \$ a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 437 674 \$.

Dans le cadre de ce placement, la Société a versé une commission en espèce de 1 800 \$ et émis 45 000 unités à un intermédiaire. Chaque bon de souscription permet de souscrire à une unité au prix d'exercice de 0,05 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription permettant de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,05 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription.

Exercice clos le 30 juin 2023

Le 20 juillet 2022, la Société a complété un placement privé composé de 550 000 unités au prix de 0,065 \$ l'unité. Chaque unité était composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,15 \$ pour une période de de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Le produit brut de ce placement au montant de 35 750 \$ a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 6 922 \$.

Le 20 juillet 2022, la Société a complété un placement privé composé de 14 475 000 unités accréditives au prix de 0,08 \$ l'unité. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de catégorie « B » accréditive et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,15 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Le produit brut de ce placement au montant de 1 158 000 \$ a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 191 163 \$ et de la prime sur actions accréditives au montant de 170 712 \$ présenté dans les autres passifs.

Dans le cadre du placement, la Société a versé une commission en espèces de 69 000 \$ et émis 862 500 bons de souscription à un courtier. Chaque bon de souscription permet de souscrire à une unité au prix d'exercice de 0,15 \$ pour une période de de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription permettant de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,15 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription.

Le 27 septembre 2022, la Société a clôturé un placement privé composé de 5 000 000 unités au prix de 0,065 \$ l'unité. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet de souscrire à action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,15 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Le produit brut de ce placement au montant de 325 000 \$ a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 49 775 \$.

Dans le cadre du placement privé clôturé le 27 septembre 2022, la Société a accepté le 11 octobre 2022 une souscription additionnelle de 500 000 unités au prix de 0,065 \$ l'unité. Le produit brut de la souscription au montant de 32 500 \$ a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 5 500 \$.

MINES ABCOURT INC.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
30 JUIN 2024 ET 2023
(en dollars canadiens)

14- CAPITAL SOCIAL (suite)

Dans le cadre du placement, la Société a versé une commission en espèces de 19 500 \$ et émis 300 000 bons de souscription à un courtier. Chaque bon de souscription permet de souscrire à une unité au prix d'exercice de 0,15 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription permettant de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,15 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription.

Le 11 mai 2023, la Société a fait l'acquisition de la totalité des actions de Pershimex par voie d'une fusion tripartite en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Dans le cadre de cette transaction, la Société a émis aux actionnaires de Pershimex, 79 294 373 actions ordinaire de catégorie « B ». La juste valeur des actions émises à titre de contrepartie a été déterminée sur la base du cours de clôture des actions à la date de la transaction soit 0,065 \$. (Voir note 3 pour plus de détails)

Le 31 mai 2022, la Société a complété un placement privé sans l'entremise d'un courtier composé de 16 750 000 unités au prix de 0,10 \$ l'unité. Chaque unité était composée de 1 action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription, chaque bon permettant au détenteur de souscrire une action ordinaire de catégorie « B » à 0,15 \$ pour un période de 3 ans. Le produit brut de ce placement au montant de 1 675 000 \$ a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 340 900 \$.

15- OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION

Les actionnaires de la Société ont approuvé un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») selon lequel le conseil d'administration peut attribuer des options d'achat d'actions permettant à ses administrateurs, dirigeants, employés et fournisseurs d'acquérir des actions de la Société. Il a été initialement adopté en octobre 1996 et approuvé par les actionnaires de la Société le 1er décembre 1997, et a par la suite été modifié à quelques reprises avec l'approbation des actionnaires, en décembre 2001 et 2012 ainsi qu'en août 2023. Les conditions et le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions sont déterminés par le conseil d'administration. Le prix d'exercice des options ne peut être inférieur au prix de clôture des actions ordinaires sur la Bourse de croissance TSX, la journée précédant l'octroi, sous réserve du prix d'exercice minimum permis par les règles de cette bourse au moment de chaque attribution. La date d'expiration des options ne peut excéder 5 ans de la date de leur octroi et les options ne peuvent être cédées ni transférées.

Le nombre maximal d'actions qui peut être émis en vertu du régime d'options est de 42 810 000. Le nombre maximal d'actions qui peut être réservé pour un bénéficiaire au cours d'une période de 12 mois en vertu du régime est de 5% du nombre d'actions émises et en circulation lors de l'octroi (sur une base non diluée). Le nombre total maximal d'actions de la Société qui peuvent être émises en vertu de l'ensemble de la rémunération en titres attribuée ou émise à des initiés (en tant que groupe) ne doit pas excéder 10% des actions émises de la Société à tout moment (sauf si la Société a obtenu l'approbation requise des actionnaires désintéressés conformément aux exigences de la Bourse de croissance TSX).

Un maximum de 2% des actions émises de la Société peut faire l'objet d'attributions d'options en faveur d'un consultant sur une période de douze mois. Un maximum de 2% des actions émises de la Société peut faire l'objet d'attributions d'options en faveur d'une personne exerçant des activités de relations avec les investisseurs sur une période de douze mois. Les droits sur les options attribuées en faveur des consultants qui exercent des activités de relations avec les investisseurs ne peuvent être acquis que sur une période de douze mois, à raison du quart des options attribuées sur toute période de trois mois.

Options d'achat d'actions

Les mouvements dans les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit :

	2024		2023	
	Quantité	Prix de levée moyen pondéré \$	Quantité	Prix de levée moyen pondéré \$
Solde au début	9 797 600	0,09	2 800 000	0,09
Octroyé	19 000 000	0,05	1 000 000	0,05
Expiré	(800 000)	0,07	-	-
Annulées	(1 533 333)	0,05	-	-
Acquisition Pershimex	-	-	5 997 600	0,09
En circulation à la fin	26 464 267	0,06	9 797 600	0,09
En circulation et exerçables à la fin	15 247 600	0,07	8 464 267	0,08

MINES ABCOURT INC.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
30 JUIN 2024 ET 2023
(en dollars canadiens)

15- OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

Options d'achat d'actions (suite)

Au cours de l'exercice, la Société a octroyé des options d'achats d'actions à des administrateurs, dirigeants, et employés de la Société ainsi qu'à des consultants engagés dans des activités de relations avec investisseurs. La juste valeur relative moyenne pondérée de 0,02 \$ (0,02 \$ au 30 juin 2023) des options a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2024	2023
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,04 \$	0,04 \$
Taux de dividendes attendu	-	-
Volatilité moyenne attendue	75 %	74 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	3,72 %	3,26%
Durée de vie moyenne prévue	5 ans	5 ans
Prix d'exercice moyen	0,05 \$	0,05 \$

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur la durée de vie moyenne prévue.

Au total, un montant de 275 357 \$ (11 758 \$ au 30 juin 2023) de rémunération fondée sur des actions a été comptabilisé en résultat net et porté au crédit du surplus d'apport.

Les tableaux ci-après résument l'information relative aux options d'achat d'actions octroyées en vertu du régime :

En circulation au 30 juin 2024	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée	Prix de levée
		\$
500 000	0,4 an	0,05
266 667	0,7 an	0,05
5 140 800	1,5 ans	0,09
856 800	2,5 ans	0,09
2 000 000	2,8 ans	0,10
1 000 000	3,4 ans	0,05
<u>15 200 000</u>	4,2 ans	0,05
<u>1 500 000</u>	4,5 ans	0,05
<u>26 464 267</u>		
En circulation au 30 juin 2023	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée	Prix de levée
		\$
800 000	0,5 an	0,07
5 140 800	2,5 ans	0,09
856 800	3,5 ans	0,09
2 000 000	3,8 ans	0,10
<u>1 000 000</u>	4,4 ans	0,05
<u>9 797 600</u>		

MINES ABCOURT INC.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
30 JUIN 2024 ET 2023
(en dollars canadiens)

15- OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

Bons de souscription à des investisseurs

Les mouvements dans les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit:

	2024		2023	
	Quantité	Prix de souscription moyen pondéré \$	Quantité	Prix de souscription moyen pondéré \$
Solde au début	45 891 960	0,16	16 750 000	0,15
Octroyés	155 104 656	0,06	8 616 960	0,22
Acquisition Pershimex	-	-	20 525 000	0,15
Expirés	(6 984 960)	0,25	-	-
En circulation à la fin	<u>194 011 656</u>	0,07	<u>45 891 960</u>	0,16

Au cours de l'exercice, la Société a émis des bons de souscription à des investisseurs dans le cadre de placements privés. La juste valeur relative moyenne pondérée de 0,01 \$ (0,01 \$ au 30 juin 2023) des bons a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2024	2023
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,04 \$	0,05 \$
Taux de dividendes attendu	-	-
Volatilité moyenne attendue	65 %	71 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	4,15 %	3,38 %
Durée de vie moyenne prévue	3 ans	3 ans
Prix d'exercice moyen	0,06 \$	0,15 \$

Les tableaux ci-après résument l'information relative aux bons de souscription investisseurs :

En circulation au 30 juin 2024	Prix de levée \$	Date d'expiration
1 632 000	0,11	Novembre 2024
16 750 000	0,15	Mai 2025
15 025 000	0,15	Juillet 2025
5 000 000	0,15	Septembre 2025
500 000	0,15	Octobre 2025
39 568 750	0,05	Septembre 2026
15 626 506	0,05	Octobre 2026
5 225 000	0,05	Novembre 2026
6 250 000	0,05	Décembre 2026
28 724 688	0,06	Mars 2027
18 310 000	0,06	Avril 2027
28 848 312	0,06	Mai 2027
<u>12 551 400</u>	0,06	Juin 2027
<u>194 011 656</u>		

MINES ABCOURT INC.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
30 JUIN 2024 ET 2023
(en dollars canadiens)

15- OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

Bons de souscription à des investisseurs (suite)

En circulation au 30 juin 2023	Prix de levée \$	Date d'expiration
6 984 960	0,25	Août 2023
1 632 000	0,11	Novembre 2024
16 750 000	0,15	Mai 2025
15 025 000	0,15	Juillet 2025
5 000 000	0,15	Septembre 2025
500 000	0,15	Octobre 2025
<u>45 891 960</u>		

Bons de souscription à des intermédiaires

Les mouvements dans les bons de souscription à des intermédiaires de la Société se détaillent comme suit:

	2024		2023	
	Quantité	Prix de souscription moyen pondéré \$	Quantité	Prix de souscription moyen pondéré \$
Solde au début	1 162 000	0,15	-	-
Octroyés	<u>55 000</u>	0,05	<u>1 162 500</u>	0,15
En circulation à la fin	<u>1 217 500</u>	0,15	<u>1 162 500</u>	0,15

Au cours de l'exercice, la Société a émis des bons de souscription non transférables à des intermédiaires dans le cadre de placements privés. La juste valeur relative moyenne pondérée de 0,016 \$ (0,012 \$ au 30 juin 2023) des bons a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2024	2023
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,04 \$	0,052 \$
Taux de dividendes attendu	-	-
Volatilité moyenne attendue	63 %	71 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	4,34 %	3,37 %
Durée de vie moyenne prévue	3 ans	3 ans
Prix d'exercice moyen	0,05 \$	0,15 \$

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur la durée de vie moyenne prévue.

Au total, un montant de 900 \$ (13 800 \$ au 30 juin 2023) a été comptabilisé à titre de frais d'émission d'actions au déficit et porté au crédit du surplus d'apport.

MINES ABCOURT INC.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
30 JUIN 2024 ET 2023
(en dollars canadiens)

15- OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

Bons de souscription à des intermédiaires

Les tableaux ci-après résument l'information relative aux bons de souscription investisseurs :

En circulation au 30 juin 2024	Prix de levée \$	Date d'expiration
862 500	0,15	Juillet 2025
300 000	0,15	Septembre 2025
45 000	0,05	Septembre 2026
10 000	0,06	Mars 2027
<u>1 217 500</u>		

En circulation au 30 juin 2023	Prix de levée \$	Date d'expiration
862 500	0,15	Juillet 2025
<u>300 000</u>	0,15	Septembre 2025
<u>1 162 500</u>		

16- REVENUS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Vente d'or et d'argent	-	6 921 289
Autres revenus	265 120	93 205
	<u>265 120</u>	<u>7 014 494</u>

17 - AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

ADMINISTRATION

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Honoraires professionnels	549 727	414 149
Intérêts et pénalités sur impôts	282 475	107 422
Impôt XII.6	-	7 125
Frais d'intérêts et bancaires	33 838	17 398
Salaires et charges sociales	1 413 520	789 442
Assurances	166 210	42 119
Frais de bureau et autres charges	164 207	114 171
Relations aux actionnaires et investisseurs	580 686	564 060
Rémunération fondée sur des actions	275 357	11 758
Amortissement des immobilisations corporelles	165 854	58 427
Ajustement de la provision de restauration des actifs miniers dévalués	130 398	-
Dévaluation des immobilisations corporelle	-	2 286
	<u>3 762 272</u>	<u>2 128 357</u>

MINES ABCOURT INC.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
30 JUIN 2024 ET 2023
(en dollars canadiens)

17 - AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL (suite)

PROSPECTION ET ÉVALUATION	2024	2023
	\$	\$
Dépenses de prospection et d'évaluation	6 546 732	5 320 415
Acquisition de Pershimex (note 3)		5 484 864
Cession d'une propriété ⁽²⁾	(500 000)	-
Crédit d'impôt relatif aux ressources et crédit de droit pour perte	(440 000)	-
Produit de la cession de la redevance ⁽¹⁾	-	(2 476 863)
Produit de la cession d'or et d'argent	(923 746)	(6 684 299)
	<u>4 682 986</u>	<u>1 644 117</u>

(1) Au cours de l'exercice 2023, la Société a vendu une redevance de 2 % du revenu net de fonderie sur tous les minéraux métalliques et non métalliques extraits ou autrement récupérés sur les propriétés Géant Dormant et Dormex en contrepartie de 2 651 875 \$ (2 000 000 \$ US) en espèces. Le produit de la cession de la redevance est présenté nette des frais au montant de 175 012 \$.

(2) Entente d'option

Le 17 juin 2024, la Société a conclu une entente d'option avec Québec Lafleur Minerals Inc. (anciennement Québec Pegmatite Holdings Corp.) (« LaFleur ») en vertu de laquelle Abcourt accordait à LaFleur le droit d'acquérir un intérêt de 100% dans 141 claims miniers détenus par la Société et couvrant environ 5 579 hectares. La propriété optionnée comprend des portions des projets Courville et Abcourt Barvue, soit les secteurs Jolin (Courville) et Bartec (Abcourt-Barvue) et contigus à la propriété Swanson.

Selon les dispositions de l'entente, LaFleur devait payer 500 000 \$ en espèces dans les 10 jours de la signature de l'entente pour acquérir 25 % de la propriété et trois paiements additionnels de 500 000 \$ pour acquérir 50 %, 75 % et 100 % dans les 6, 18 et 24 mois de la signature de l'entente. L'entente prévoyait la possibilité d'effectuer les trois paiements selon certaines conditions par l'émission d'action de LaFleur

Le 8 juillet 2024, LaFleur a choisi d'accélérer l'exercice des conditions restantes de l'entente en procédant au paiement par l'émission d'actions de son capital action pour un montant totalisant 1 500 000 \$ afin d'acquérir l'intérêt de 75 % restant dans la propriété. LaFleur a émis 4 299 211 actions à Abcourt à un prix réputé de 0,3489 \$ par action.

18- IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS MINIERS

La charge d'impôt sur le résultat et d'impôts miniers se compose des éléments suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Impôts miniers	349 142	57 418
Renversement de l'autre passif	(170 712)	-
	<u>178 430</u>	<u>57 418</u>

Le rapprochement de la charge d'impôts sur le résultat, calculée selon le taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial du Québec, avec la charge d'impôts sur le résultat figurant dans les états financiers se détaille comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Bénéfice (perte) avant impôts	(11 407 141)	(5 279 626)
Impôts au taux de base combiné de 26,5% (26,5 % en 2023)	(3 022 892)	(1 399 101)
Effet fiscal des différences temporaires non constatées	2 656 190	(53 453)
Rémunération fondée sur des actions	72 970	3 134
Renversement de l'autre passif	(170 712)	-
Droit minier	349 142	57 418
Éléments non déductibles et autres	293 732	1 449 420
Impôts sur le résultat et impôts miniers (exigibles)	<u>178 430</u>	<u>57 418</u>

MINES ABCOURT INC.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
30 JUIN 2024 ET 2023
(en dollars canadiens)

18- IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS MINIERs (suite)

Au 30 juin 2024, la Société dispose des différences temporaires suivantes pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté:

	Fédéral	Québec	Droits miniers
Immobilisations	1 819 781	1 721 392	-
Actifs d'exploration et d'évaluation	50 217 180	37 933 454	12 218 163
Pertes autres qu'en capital	16 364 094	13 235 733	-
Pertes en capital	2 227 563	2 227 563	-
Frais d'émission d'actions	275 793	275 793	-
Provisions liées à la restauration de sites miniers	1 326 167	1 326 167	1 326 167
	<u>72 230 578</u>	<u>56 720 101</u>	<u>13 544 330</u>

Au 30 juin 2023, la Société dispose des différences temporaires suivantes pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté:

	Fédéral	Québec	Droits miniers
Immobilisations	2 623 873	2 491 069	-
Actifs d'exploration et d'évaluation	47 633 553	35 349 819	10 964 407
Pertes autres qu'en capital	9 786 900	6 735 314	-
Pertes en capital	2 227 563	2 227 563	-
Frais d'émission d'actions	103 875	103 875	-
Provisions liées à la restauration de sites miniers	758 023	758 023	758 023
	<u>63 133 787</u>	<u>47 665 663</u>	<u>11 722 430</u>

La capacité de réaliser les avantages fiscaux dépend de nombreux facteurs, notamment de la probabilité de dégager des résultats imposables futurs. Les actifs d'impôt différés sont comptabilisés seulement s'il est probable que les résultats imposables suffisants seront disponibles pour permettre le recouvrement de ces actifs. Par conséquent, certains actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés, ces actifs non comptabilisés totalisent un montant de 19 026 755 \$ (16 115 622 \$ au 30 juin 2023).

Au 30 juin 2024, la société dispose des pertes autres qu'en capital qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir. L'actif d'impôts différé sur ces pertes n'a pas été constaté. Ces pertes viennent à échéance dans les délais suivants:

2028	3 523	3 523
2029	1 676	1 676
2030	194	194
2032	410 792	410 792
2033	377 089	376 640
2034	219 388	219 388
2035	559 613	250 618
2036	2 952 565	279 343
2037	353 240	351 495
2038	283 826	282 063
2039	163 369	163 369
2040	99 655	99 655
2041	239 576	239 576
2042	655 107	609 940
2043	3 480 339	3 460 094
2044	6 564 142	6 487 367
	<u>16 364 094</u>	<u>13 235 733</u>

MINES ABCOURT INC.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
30 JUIN 2024 ET 2023
(en dollars canadiens)

19 - OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principaux dirigeants de la Société sont la haute direction soit le Chef de la direction ainsi que le Chef de la direction financière et les administrateurs.

La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

	2024	2023
	\$	\$
Salaires et charges sociales	1 269 039	680 998
Rémunération fondée sur des actions	<u>198 612</u>	<u>11 758</u>
Total de la rémunération	<u>1 467 651</u>	<u>692 756</u>

Autres opérations entre parties liées

En plus des montants présentés à la note sur la rémunération des principaux dirigeants, voici les transactions entre parties liées pour l'exercice:

	2024	2023
	\$	\$
Paiement d'une redevance (2 % NSR sur la propriété Elder) à une société contrôlée par un des administrateurs de la Société.	-	104 431
Honoraires professionnels et frais d'émission d'actions avec une firme dans laquelle un des administrateurs de la Société est un associé.	154 145	226 209

Au 30 juin 2024 le montant dû aux parties liées s'élevait à 542 590 \$ (171 693 \$ \$ au 30 juin 2023). Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des affaires et ont été mesurées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les parties. Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie.

20- RISQUE DÉCOULANT D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques

La Société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les actifs et les passifs financiers de la Société sont résumés, par catégories, à la note 6, Instrument Financiers. Les principaux types de risques sont le risque de crédit et le risque de liquidité.

La Société gère les risques à partir du siège social, en étroite collaboration avec le conseil d'administration. Les objectifs poursuivis visent à s'assurer que les flux de trésorerie à court et à moyen terme sont suffisants en réduisant l'exposition aux marchés des capitaux.

La Société ne négocie pas activement d'actifs financiers à des fins spéculatives et ne vend pas d'options. Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont décrits ci-dessous.

20.1 Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie au contrat manque à l'une de ses obligations envers la Société. La Société est exposée au risque de crédit en raison de ses actifs financiers, notamment sa trésorerie.

Le risque de crédit de la trésorerie est considéré comme négligeable, puisque les contreparties sont des banques réputées dont la notation externe de crédit est excellente.

20.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement suffisantes. La Société établit des prévisions budgétaires afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations. Les crédettes et charges à payer et la portion court terme de la dette à long terme sont dus au cours du prochain exercice. Le solde à long terme de la dette à long terme est dû au cours de l'exercice se terminant le 30 juin 2024.

MINES ABCOURT INC.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
30 JUIN 2024 ET 2023
(en dollars canadiens)

20- RISQUE DÉCOULANT D'INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

20.3 Juste valeur des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière sont regroupés selon trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur estimée de la dette à long terme est comparable à sa valeur comptable et elle est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur correspond à la valeur actualisée des flux.

21- POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

Au 30 juin 2024, le capital de la Société est constitué des capitaux propres négatifs qui se chiffrent à 6 284 136 \$ (1 867 936 \$ au 30 juin 2023). L'objectif de gestion du capital de la Société est de s'assurer qu'elle dispose d'un capital suffisant pour rencontrer ses obligations relativement à ses opérations et son plan de prospection et d'évaluation et ainsi assurer la croissance de ses activités. Elle a également pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour financer ses opérations, ses frais de prospection et d'évaluation, ses activités d'investissement et ses besoins en fonds de roulement.

Il n'y a pas eu de changement significatif concernant l'approche de politique de gestion du capital au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024. La Société est soumise à des exigences réglementaires relativement à l'utilisation des fonds levés par financement accordé, ceux-ci devant obligatoirement être dépensés en frais de prospection et d'évaluation admissibles. Au cours de l'exercice, la Société a respecté ces exigences réglementaires. Outre les financements accordés, la Société n'est assujettie à aucune exigence de capital imposée de l'externe.

22- ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS À LA DATE DE CLÔTURE

Placement privé

Le 25 juillet 2024, la Société a complété la clôture d'un placement privé sans courtier composé de 112 500 000 unités de la Société au prix de 0,04 \$ l'unité pour un produit brut total de 4 500 000 \$. Chaque Unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,06 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Le Placement privé a entraîné la création d'un nouvel actionnaire dominant (tel que cette expression est définie dans les politiques de la Bourse de croissance TSX).

Le 10 octobre 2024, la Société a clôturé un placement privé sans courtier de 20 866 666 unités au prix de 0,06 \$ l'unité pour un produit brut total de 1 252 000 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,08 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription.

Octroi d'options

Le 1^{er} août 2024, la Société a octroyé 3 500 000 options à un administrateur et des employés de la Société. Les options permettent aux détenteurs de souscrire à 3 500 000 actions de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,05\$ l'action, valides pour une période de 5 ans.

Litige Revenu Québec

En 2016, Revenu Québec a émis à l'égard de la Société des avis de nouvelles cotisations suivant la vérification par les autorités fiscales québécoises des crédits d'impôt relatifs aux ressources ainsi que de droit miniers pour les années d'imposition 2011, 2012, 2013 et 2014. La Société a déposé des avis d'opposition relativement à ces nouveaux avis de cotisation. Les montants réclamés incluant les intérêts courus au 30 juin 2024 ont été comptabilisés dans les crédettes et charges à payer et s'élèvent à 1 434 936 \$.

Le 30 août 2024, la Société a réglé à l'amiable le dossier l'opposant à Revenu Québec. Une entente signée par les parties a été déposée auprès du tribunal à cette date. Au moment de publier les présents états financiers la Société est en attente des ajustements pour fins de calcul des droits, pénalités, intérêts conformément aux dispositions de la Loi et des règlements applicables.

MINES ABCOURT INC.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
30 JUIN 2024 ET 2023
(en dollars canadiens)

23- ENGAGEMENTS

Financement par l'émission d'actions accréditives

La Société se finance en partie par l'émission d'actions accréditives. Cependant, il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales entraînerait des conséquences fiscales négatives pour la Société ou pour les investisseurs. Par le passé, la Société a respecté ses engagements en vertu des conventions d'actions accréditives signées. Au cours de 2023, la Société a reçu un montant de 1 158 000 \$ à la suite d'un placement accréditif pour lequel elle a renoncé aux déductions fiscales au profit des investisseurs au 31 décembre 2023. La direction est tenue de remplir ses engagements dans le délai prévu d'un an à compter de la date de renonciation soit le 31 décembre 2023.

Au 30 juin 2024, le montant au titre de financement accréditif reçu par la Société au cours de l'exercice 2023 a été entièrement dépensé au 31 décembre 2023.

Redevances

Au 30 juin 2024, les redevances suivantes sont payables sur la production effectuée sur les propriétés minières de la Société

<u>Propriétés</u>	<u>Redevances</u>
Elder	2 à 3 % NSR
Vendôme	2 % NSR sur les claims Xstrata
Tagami	1 à 2 % NSR
Jonpol	2,5 % NSR
Aldermac	2,00 \$/tonne sur 1,5 M tonnes
Aldermac ouest	2% NSR
Géant Dormant	5 \$ / tonne, pour un total de 350 000 tonnes 2 % NSR

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie afin d'identifier les redevances qui sont payables sur ses propriétés minières, certaines d'entre elles peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.